

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du **LUNDI 3 JUILLET 2023**

Le 3 juillet 2023 à 19h00, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 27 juin 2023 – Nombre de membres 29 – Présents 24

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, DIARD Françoise, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de RICHEMONT Xavier, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric,, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, , MOGUET Françoise, RENAULT Alexandra, THIBAUT Jean-Paul conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : de MIEULLE Roger (pouvoir à MOGUET Françoise), MARTIN Denis (pouvoir à DAVY Jean-Luc), SIMON Emmanuel (pouvoir à LEDERNET Christian)

Absents excusés : ALLARD Mickaël,

Absents : DUPUIS Virginie,

Secrétaire de Séance : RENAULT Alexandra

DCM N° 2023 – 061 : MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES SALLES POUR LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que les derniers tarifs des services communaux et notamment des salles communales ont été votés par délibération N°2022-074 en date du 3 octobre 2022.

Cette délibération prévoyait la disposition suivante :

- 1^{ère} location association : moins 50% du montant de la location.

Monsieur le Maire propose la nouvelle disposition suivante :

- Les associations de la commune bénéficieront de – 50% sur la location de leur choix (et non plus obligatoirement sur la première location de l'année).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette proposition.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Trésorier de BAUGE EN ANJOU.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Marie CARDOEN